



# ACTING FOR LIFE

## La situation de l'élevage mobile dans le nord des pays Côtiers



Contexte sous régional

### LE CAS SPÉCIFIQUE DU **BENIN**

Depuis la fin des années 2010, la dégradation croissante de la situation sécuritaire dans les pays sahéliens, notamment le Mali et le Burkina Faso, a littéralement transformé les parcours et les terroirs.

Au Mali, depuis 2018, une grande partie du cheptel a quitté la région de Mopti pour s'installer dans la région de Sikasso (cf. carte 1) et notamment à la frontière avec la Guinée<sup>1</sup>, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

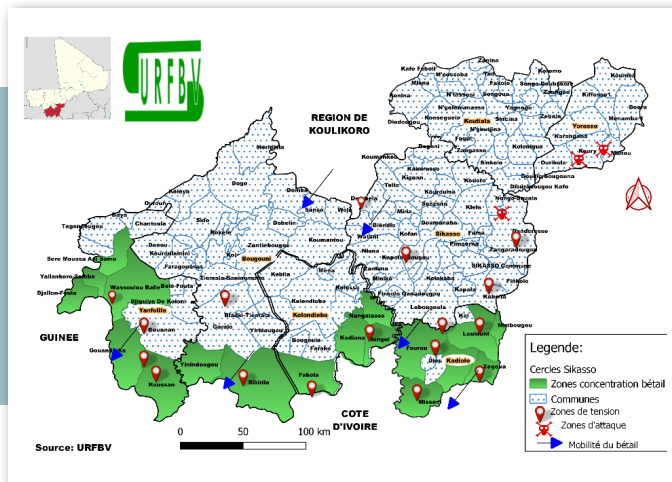
À l'ouest du Burkina Faso, un phénomène identique a été observé à la frontière avec la Côte d'Ivoire. Quant à la région de l'Est du Burkina Faso, une partie des éleveurs avec leurs cheptels sont partis s'installer dans les régions du centre-est du Burkina Faso et au nord Ghana (cf. carte 2).

Ces différents mouvements vont bien évidemment accroître les tensions à ces frontières entre sud des pays sahéliens et nord des pays côtiers.

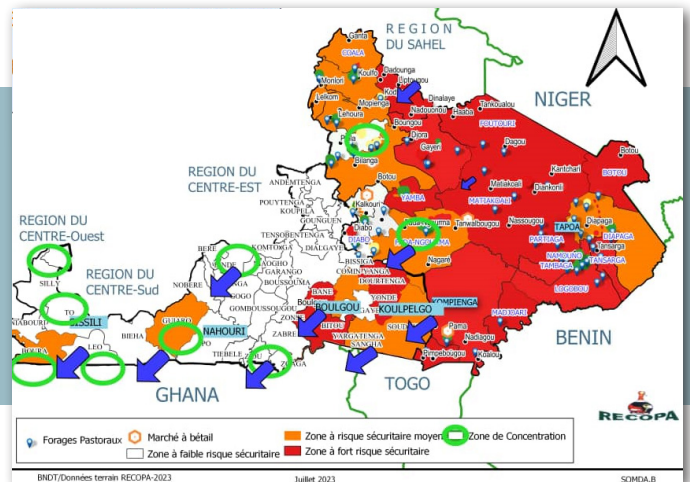
<sup>1</sup>Il convient de souligner que la levée de l'interdiction de la transhumance par le pouvoir guinéen actuel a transformé le nord de la Guinée et notamment la région de Kankan en territoire d'accueil pour le cheptel malien (estimé à 33 000 têtes pour l'année dernière).



Carte 1 - Région de Sikasso, zone de tension, d'attaques et de concentration du bétail



Carte 2 - Mouvements du bétail dans la région Est du Burkina Faso

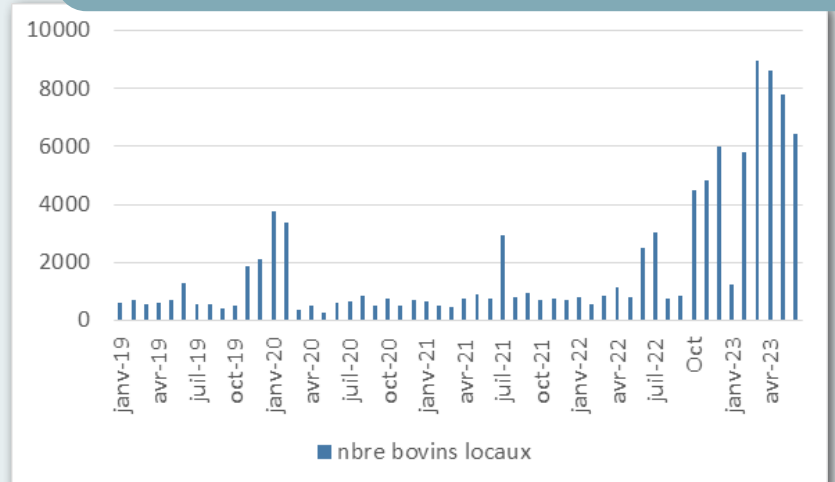


Et l'accroissement de la dégradation du contexte sécuritaire notamment pour les éleveurs à travers la double oppression à la fois des « gens de la brousse<sup>2</sup> » et des forces sécuritaires (FDS et VDP) vont accroître l'installation dans les pays côtiers et une descente progressive vers le sud.

Ce transfert de cheptel se retrouve notamment dans les derniers mois à travers les statistiques suivies par nos collègues du RECOPA à l'Ouest du Burkina-Faso où l'on observe un embarquement massif d'animaux locaux par camion vers la Côte d'Ivoire lié notamment à (i) des opérations militaires menées à l'ouest du Burkina-Faso et plus spécifiquement dans la boucle du Mouhoun, (ii) à l'installation de VDP dans cette zone et aussi (iii) à l'interdiction prise par le Gouvernement ivoirien d'interdire les animaux des réfugiés sur le territoire ivoirien.

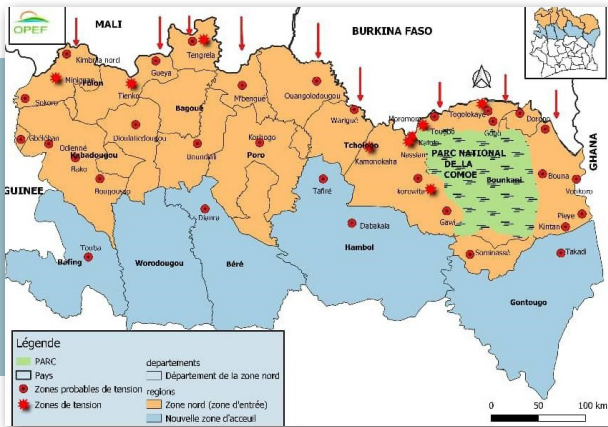
<sup>2</sup>Pour qualifier les groupes armés, les éleveurs peuls en milieu rural utilisent le terme de « Yimbé laddé » qui signifie les « gens de la brousse ».

Nombre de bovins locaux embarqués sur le quai de Ouankologo

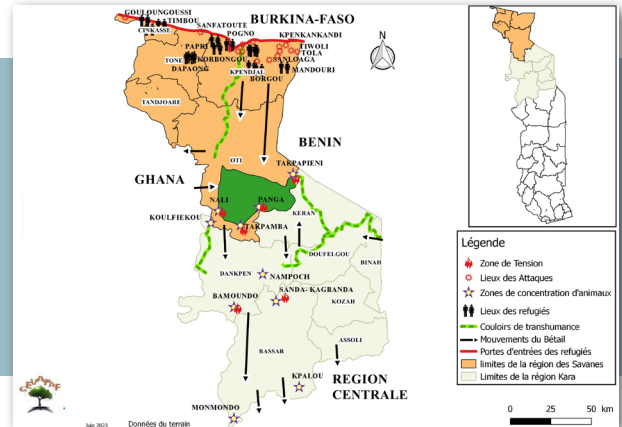


Quant à la **descente progressive des animaux** plus au sud des pays côtiers et à l'**installation des tensions**, il est possible de les observer à travers les cartes ci-dessous, du nord de la Côte d'Ivoire ou encore du Togo par exemple :

Carte présentant les **zones probables de tensions**



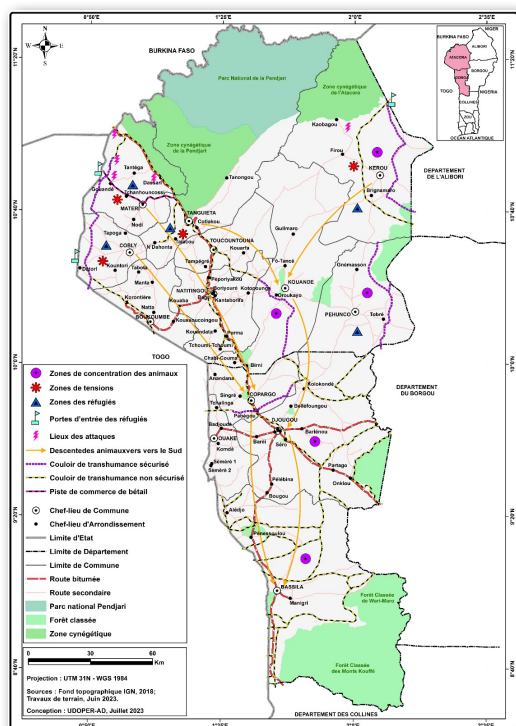
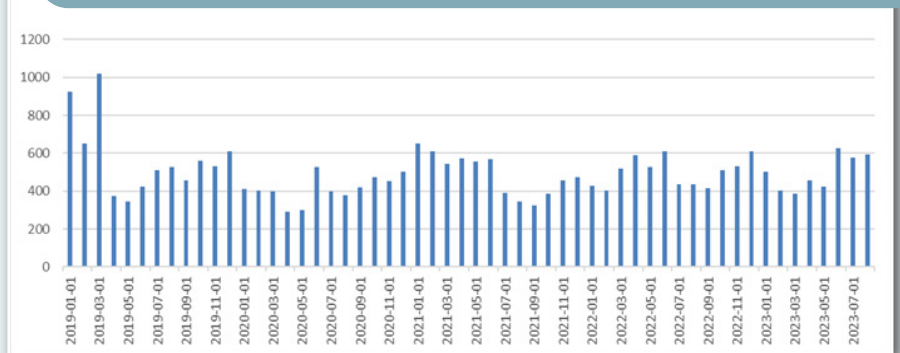
Carte des **mouvements du bétail et sites de réfugiés**



**La spécificité du Bénin**

Malgré l'interdiction de la transhumance au Bénin, les animaux issus de la transhumance continuent d'alimenter les marchés à bétail comme le montre l'exemple suivant sur le marché de Matéri. Les effectifs d'animaux vendus sur ce marché n'ont pas baissé depuis l'interdiction.

Nombre de bovins présentés sur le marché à bétail de Matéri au Bénin



Le Bénin comme les autres pays côtiers va connaître également, notamment dans sa partie nord, une dégradation du contexte sécuritaire et une descente de plus en plus vers le sud des animaux comme nous pouvons l'observer dans la carte ci-contre concernant le département de l'Atacora.





Conclusion globale

Selon nous, la dégradation des relations intercommunautaires est liée à l'interdiction de la transhumance depuis le 26 décembre 2019 et aux politiques de sédentarisation de l'élevage béninois.

Si l'interdiction de la transhumance a peut-être limité les entrées des animaux sur le territoire béninois, elle n'a pas arrêté les mouvements d'entrée des animaux sur les axes nord-sud venant du Burkina Faso pas plus que sur les axes est-ouest avec des animaux venant du Nigéria. Cette loi n'a pas non plus arrêté la transhumance, dans certaines zones, du cheptel béninois se rendant au Togo.

Si cette loi a donc peu d'effet sur ce qu'elle était supposée interdire, elle a eu, en revanche un impact important sur les relations intercommunautaires en déséquilibrant fortement le rapport de force au détriment des éleveurs transhumants peuls et par extension aux éleveurs peuls béninois.

Quant aux actes de déguerpissement, ils sont, selon nous, une conséquence de la politique de sédentarisation. En effet, parmi ses actions, la politique de sédentarisation des éleveurs prévoit d'identifier les campements d'éleveurs et de leurs octroyer des terres pour qu'ils puissent y pratiquer l'élevage. Or, de nombreux éleveurs, parfois installés depuis plusieurs décennies, n'ont qu'un droit d'usage octroyé par le propriétaire terrien. Ainsi, par son application le projet de sédentarisation transforme un droit d'usage en un droit de propriété. C'est ce paramètre qui explique l'accroissement des menaces et des déguerpissements de campement par les propriétaires des terres désirant éviter l'identification du campement qui pourrait être synonyme de spoliation.

Nous n'avons pas encore réussi à obtenir un décompte exact mais il existe, aujourd'hui, de plus en plus d'éleveurs béninois qui ne trouvent plus de terres pour cultiver.

Cependant, il nous semble que le Bénin se distingue des autres pays côtiers par une dégradation continue et sur toute l'étendue du territoire entre agro-éleveurs peuls et agro-éleveurs non peuls. Cette hypothèse se retrouve à travers l'analyse comparative des conflits et des morts relevant des tensions entre ces 2 catégories d'acteurs.

Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessous (synthèse de la veille sur les conflits agriculteurs/éleveurs pilotés par l'UDOPER ZC), là où en 2022, pour le département des Collines, **6 morts** avaient été enregistrés, le premier semestre 2023 en comptabilisera déjà **13**.

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	Période	Nombre d'animaux tué	Perte en vie humaine	Campement d'éleveurs incendié	Observations
DASSA	SOCLOGBO	20/03/2023	18 bovins et 3 moutons sont abattus	6 personnes	6 campements	Affrontement entre éleveur et agriculteur fait 5 morts d'hommes côté éleveurs et un homme côté agriculteurs
	DASSA-CENTRE	mars-23	21 bovins			Empoisonnement des animaux des commerçants de dassa
OUESSE	KLIBO	juin-23	-	-	-	Coups et blessures entre agriculteur et bouvier
	TOUI	avr-23	-	-	-	Coups et blessures entre agriculteur et bouvier
SAVALOU	OUESSE/SO GODO	mai-23	-	-	-	Coups et blessures entre agriculteur et bouvier
BANTE	LOUGBA	08/02/2023	22 bovins, 65 moutons	2 personnes		Abattage des animaux et deux éleveurs tués
	PIRA	03/01/2023	-	1 personne		un éleveur tué par les agriculteur
SAVE	SAKIN	12/02/2023	-	1 personne		un agriculteur retrouvé mort non loin d'un campement d'éleveur
	BESSE	28/02/2023		3 personnes		Trois jeunes bouviers tués par les chasseurs de DJABATTA
	BESSE	févr-23	6 bovins			Empoisonnement des animaux par les agriculteurs

L'autre particularité que font ressortir l'analyse des données collectées par les UDOPER dans les départements de l'Atacora et des Collines est l'apparition des déguerpissements de campements d'éleveurs parfois installés depuis plusieurs décennies.

Ainsi, sur les départements de l'Atacora et de la Donga pour la période d'avril à août sur 26 conflits répertoriés, 11 concernent des menaces de déguerpissements. Quant au département des Collines, pour le premier semestre 2023 ce sont 17 campements qui sont menacés d'être déguerpis.

Commune	Arrondissement	Village/Campements
GLAZOUE	GOME	Campement peul de Gomé
GLAZOUE	THIO	RONGBODJIN
GLAZOUE	ASSANTE	YAWA
BANTE	KOKO	ITCHOKOBO
OUESSE	OUESSE	LAKOKO (campement Danigbé)
BANTE	AKPASSI	BANON/WASSOUMI
BANTE	BORBE	ASSABA/MOLA
BANTE	LOUGBA	ALETAN/GOUIYE
DASSA	Arrondissement 1	Camp peul OTCHA
DASSA	Arrondissement 2	Camp peul IDIAGO
DJIDJA	DAN	BOKOU
DJIDJA	DAN	LALO
DJIDJA	DAN	LALO
DJIDJA	SETTO	MAGASSA
GLAZOUE	MAGOUMI	HOLA
GLAZOUE	MAGOUMI	OGINRIN
GLAZOUE	THIO	HOCO

